

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 4 MARS 2021

L'an deux mille-vingt-un, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Ugo PLANCHET, le Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents : MM LACHAUX Rémi, PLANCHET Ugo, CAFFARD Sébastien, LAZARO serge, KARPINSKI Benoit, RAJAUD Benjamin, Mesdames BOUQUET Carole, ACQUEBERGE Manon.

Absents excusés : MM BERSELLI Geoffrey a donné pouvoir à Monsieur PLANCHET, DELARUE Fabien a donné pouvoir à Monsieur CAFFARD, FERREIRA Fernand, HUGUET Antoine, BARON Julien, Mesdames PETITJEAN Virginie a donné pouvoir à Monsieur PLANCHET, GUEQUIERE Laure

Convocation : 18/02/2021

Secrétaire de séance : Monsieur CAFFARD Sébastien

Début de séance : 19h00

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Vote des subventions 2021
- Achat défibrillateur
- Curage du réseaux EU-EP et inspection télévisée
- Révision du périmètre de préemption des espaces naturels sensibles
- Achat mobilier
- Rezo Pouce
- Présentation budget primitif 2021 commune et eau/assainissement
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Attribution des subventions 2021 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes pour 2021, à inscrire au Budget Primitif.

ORGANISMES	MONTANT DES SUBVENTIONS
Loisirs et Détente Saint Aignan	200 €
Société Musicale de Sully	250 €
Restaurants du cœur	100 €
Association Soins à domicile	200 €

Section Randonnées pédestres	100 €
Moto-Club de St Aignan	1 120 €
Amicale FNACA	50 €
Bibliothèque St Aignan "Plaisir de lire et de s'informer"	200 €
Société Horticulture Orléans Loiret Gien	70 €
Souvenir français	50 €
DDEN	39 €
PASEJ HOPITAL SULLY	100 €
MIAOU BAND	200 €
MUSIC O BRASS	300 €
TEAM MILO	150 €
SNAD	100 €
CLIC VAL D'OR	100 €
TOTAL GENERAL	3 329 €

Achat défibrillateur :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis pour l'achat d'un défibrillateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de MEFRAN Collectivités pour un défibrillateur automatique pour un montant de 1 650€ HT avec l'option maintenance (contrôle du matériel 1 fois par an, vol, dégradation) pour 184€ HT par an facturé par DEFIBRILLATEUR CENTER qui sera installé à l'extérieur du groupe scolaire.

Curage du réseaux EU-EP et inspection télévisée :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour le projet d'aménagement de la place de l'église ainsi que le carrefour il faut procéder à une vérification des réseaux.

Il a donc sollicité des devis auprès des entreprises pour un curage du réseaux eau usée, eau potable ainsi qu'une inspection caméra.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise MEYER pour un montant de 1 060€ HT.

Révision du périmètre de préemption des espaces naturels sensibles :

En vertu de la loi n°85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement, les Départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, boisés ou non.

La création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, répond à la politique des Espaces Naturels Sensibles ayant pour objet de donner la capacité au Département et/ou aux autres collectivités « *de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels* » et d'assurer la protection, la gestion et « *l'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, boisés ou non* ».

Dans ce cadre, la commune de Saint Aignan le Jaillard sollicite le Département du Loiret pour la création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles, telle que définie sur la carte jointe à la présente délibération.

Le Département restera le titulaire principal du droit de préemption, mais la Commune pourra se substituer au Département pour exercer ce droit afin d'acquérir des terrains.

Après avis des Commissions, le Conseil Municipal, par 8 voix favorables, se prononce favorablement :

Vu la loi n°85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement,

Vu les articles L113-8 à L113-14, L215-1 à L215-24, R113-15 à R113-18 et R215-1 à R215-20 du Code de l'Urbanisme,

Considérant qu'en vertu de la loi n°85-729 du 18 juillet 1985, les Départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, boisés ou non,

Considérant que cette opération doit permettre de préserver le patrimoine naturel et paysager tout en le faisant découvrir au public,

Sur le fait de solliciter auprès du Département du Loiret la création du périmètre de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur la commune de Saint Aignan le Jaillard conformément au plan annexé ;

- **Sur le fait de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins d'instruire ce dossier et de représenter la commune de Saint Aignan le Jaillard dans l'ensemble des démarches et formalités y afférentes.**

Achat mobilier :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaiterait remplacer le mobilier de son bureau.

Il propose d'acheter un bureau ainsi qu'une table de réunion de 6-8 personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise LACOSTE pour un montant de 1 727.97€ HT.

Rezo Pouce :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14/01/2021 concernant la mise en place de Rezo pouce sur la commune. Il propose d'installer le panneau sur la place de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'installer le panneau rezo pouce sur la place de l'église.

Présentation budget primitif 2021 commune et eau/assainissement :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une ébauche du budget primitif 2021 de la commune et le service de l'eau et de l'assainissement.

Travaux sur forage de captage du groupe scolaire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées concernant le fonctionnement du chauffage du groupe scolaire. Il a fallu remplacer en urgence une pompe d'une valeur de 2 101€ TTC. Il a également reçu un devis de l'entreprise EXEAU CENTRE pour l'entretien du forage d'un montant de 4 500€ HT. Après réflexion, il a décidé de ne pas donner suite au devis.

Panneaux de signalisation aux bords de Loire :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision prise lors du dernier conseil municipal du 14/01/2021 d'installer des panneaux de signalisation aux bords de Loire pour indiquer le restaurant et l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise LACROIX City pour un montant de 403.78€ HT.

Le prochain Conseil Municipal le jeudi 25 mars 2021 à 19h00.

Fin de la séance : 21h00

Ont signé au registre tous les conseillers présents.

PLANCHET Ugo,

CAFFARD Sébastien,

BOUQUET Carole,

LACHAUX Rémi,

ACQUEBERGE Manon,

HUGUET Antoine,

LAZARO serge,

BARON Julien,

GUEQUIERE Laure

Absent

BERSELLI Geoffrey,

DELARUE Fabien,

RAJAUD Benjamin,

Absent

FERREIRA Fernand

PETITJEAN Virginie,

KARPINSKI Benoit